

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 mai 2016

L'an deux mil seize le 26 MAI à 20heures00, le conseil municipal de la commune DE ST MAURICE LA CLOUERE dûment convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M PAIN Michel, maire

Date de convocation : 13.05.2016

Affichage de la convocation : 13.05.2016

Présents : Mrs PAIN, DORET, BIBAUD, HERAULT, MASURE, BAILLOT, GUYOT, BERNARD, Mmes PEZIN-LEFEBVRE, TEXÈDRE, BOBIN, POTONNET,

Absents : Mmes VERNEUIL, DELHOUME, THIMONIER-CERISIER

Mme POTONNET a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 21 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

N°20160526_071_MP

Objet : Acquisition du bar restaurant

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'acte d'achat pour le bar-restaurant, situé 12 route de Gizay a été signé ce jour.

Rendez-vous pour une visite le 27.05.2016 à 11h.

N°20160526_072_MP

Objet : nouvelle classe

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création d'une huitième classe à la rentrée 2016.2017 de rappelle les différentes options :

- espace modulaire – 20 000.00€ de loyer
- hypothèse dans l'Espace Allard
- les enseignants demandent la salle du conseil municipal

N°20160526_073_MP

Objet : convention avec l'ATD pour le projet de création de la nouvelle classe

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention relative à l'extension de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention avec l'Agence Technique Départementale, cette convention ayant pour objet de définir les modalités d'exécution et de rémunération de la mission qui consiste en l'étude de faisabilité de l'opération de construction d'une classe pour un montant TTC de 6 324.00€

N°20160526_074_MP

Objet : Peinture de la salle de motricité de la classe maternelle

Monsieur le Maire, dans le cadre du projet des travaux de peinture de la salle de motricité de la classe maternelle présente au conseil municipal plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le maire à signer le devis avec l'entreprise PETIT pour un montant de 3 141.36€

N°20160526_075_MP

Objet : Bâtiment de stockage et pour les associations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'avis public à la concurrence pour les travaux pour le bâtiment de stockage et des associations a été fait.

La date limite de réception des offres en mairie est fixée au 03 juin à 12h.
L'estimatif global des travaux est estimé à 110 500.00€

N°20160526_076_MP

Objet : projet Eolien

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande présentée par la Sté EPURON pour la révision du PLU.

Monsieur le Maire précise que cette compétence est transférée à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour une révision allégée du PLU de la commune de ST MAURICE LA CLOUERE afin de permettre l'implantation d'éoliennes et les infrastructures associées, et demande à la Communauté de Communes d'effectuer les démarches nécessaires.

N°20160526_077_MP

Objet : cession de matériel du SIVM GENCAY-ST MAURICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que vu la loi n°2015.991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la fusion de la Communauté de Communes du Pays Gençéen avec celle de la Région de Couhé et des Pays Civraisien et Charlois entraînera la dissolution de droit du SIVOM GENCAY-ST MAURICE LA CLOUERE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération du SIVM relative au matériel propriété du SIVM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition présentée dans la délibération du SIVM à savoir :

- cession pour l'euro symbolique à la commune de GENCAY de la traceuse de peinture et l'aspirateur à feuilles ;
- Cession pour l'euro symbolique à la commune de ST MAURICE LA CLOUERE de la remorque « goudron » et du rouleau « BOMAG » matériel indissociable.

N°20160526_078_MP

Objet : achat immeuble consorts LAMOUREUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, Pole de gestion des patrimoines privés de Nantes, (service des Domaines) relative à la vente de l'immeuble des consorts LAMOUREUX, au lieu dit « Le Dognon ». Monsieur le Maire précise que la proposition de vente est de 1 000.00€ (mille euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

N°20160526_079_MP

Objet : subventions 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subvention pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser :

Union Musicale : 550.00€

UNC : 200.00€

ACCA : 180.00€

Comité de jumelage GENCAY et sa région : 170.00€

Entente ST MAURICE –GENCAY Foot : 1 300.00€

APE ST MAURICE : 200.00€

Trait vienne : 100.00€

Donneurs de sang : 70.00€

Foyer rural du Dognon : 170.00€

ADMR : 800.00€

Rythmics de la clouère : 170.00€

Prévention routière : 60.00€

ELAN : 200.00€

Fonds de solidarité logement de la Vienne : 180.00€

Ass tir à l'arc : 300.00€

Atelier de la Clouère : 100.00€

Evidanse : 150.00€

AAPPMA « tanche de la Clouère » : 150.00€

N°20160526_080_MP

Objet : syndicat vallée clain sud

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la modification statutaire du syndicat du Clain Sud concernant la représentation des délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification statutaire portant le nombre de délégués à 41 au lieu de 58, les délégués actuels de la commune étant maintenus :

BIBAUD André, adjoint, en qualité de membre titulaire

PAIN Michel, Maire, en qualité de membre suppléant

N°20160526_081_MP

Objet : indemnité aux agents

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau régime indemnitaire est à mettre en place pour le personnel. Pour définir le montant du régime indemnitaire perçu par les agents, les réformes récentes marquent le passage d'une logique de grades et de cadres d'emploi (statut de l'agent) à une logique dont les deux principales composantes sont d'une part le poste occupé, et d'autre part la manière d'occuper le poste. La première composante est indépendante de la personne qui occupe le poste, la seconde composante est liée à la personne.

Ainsi le nouveau régime indemnitaire est constitué de deux parts :

L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (FISE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle

Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Cette nouvelle réglementation n'est actuellement applicable que pour le personnel administratif, les décrets ne sont pas parus pour les adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette décision.

N°20160526_082_MP

Objet : Spectacle d'août

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation des Nuits Romanes a été annulée par la Région.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de maintenir l'organisation d'une animation le 19 août prochain.

Proposition :

17 heures : visite de l'église avec M. BOURDU

Restauration avec sandwiches et buvette, organisation Comité des Fêtes

Spectacle possible avec « La compagnie de la Trace – conte de Michèle Bouhet », « Envers des corps – Jean –Louis COMPAGNON », le prix du spectacle avec éclairage est de 2 000.00€

Gâteaux après le spectacle.

N°20160526_083_MP

Objet : journée du patrimoine

Monsieur le Maire rappelle l'inscription de la commune pour les visites lors de la journée du patrimoine.

La mairie pourrait être visitée – des équipes seraient faites pour la visite des 2 jours.

N°20160526_084_MP

Objet : concours Mulassier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation du concours mulassier qui aura lieu le 9 juillet prochain

N°20160526_085_MP

Objet : site INTERNET

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les statistiques de visite du site Internet, et sollicite la production d'articles pour alimenter ce site.

N°20160526_086_MP

Objet : Emploi d'avenir – formation M. MEKKI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de formation pour M. MEKKI Rémy employé dans le cadre d'un contrat d'avenir auprès de l'école.

Monsieur le Maire présente une proposition de formation pour un BPJEP auprès de CPA de LATHUS pour une durée de 18 mois, d'un montant de 6650.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette formation.

N°20160526_087_MP

Objet : contrat CUI – Mme GATINEAU Cindy

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme GATINEAU Cindy est employée dans le cadre des CUI depuis août 2016 et que son contrat peut être renouvelé pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter le renouvellement de son contrat pour une durée de 12 mois.

N°20160526_088_MP

Objet : crédits supplémentaires

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'acquisition du bar restaurant, 12 route de gizay, il convient d'effectuer un transfert de crédits pour différencier l'achat de la licence et l'achat du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les crédits supplémentaires suivants

Art dépenses	Art recettes	montant
2132.op 197		- 8000.00€
2051 op197		+ 8000.00€